

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 19 octobre 2004  
(convocation du 5 octobre 2004)

Aujourd'hui Mardi Dix-Neuf Octobre Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROUSSET Alain, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. BANDEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BOCCIO Claude, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. ANZIANI Alain à M. HOURCQ Robert  
M. BANAYAN Alexis à M. BELLOC Alain  
M. BENOIT Jean-Jacques à Mme. DUMONT Dominique  
M. BREILLAT Jacques à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude  
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DARCHE Michelle  
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert  
Mme. CASTANET Anne à M. CASTEL Lucien  
M. CAZENAVE Charles à M. SIMON Patrick (jusqu'à 10 H 30)  
M. CASTEX Régis à M. CAZABONNE Alain  
Mme. DELAUNAY Michèle à M. GUILLEMOTEAU Patrick  
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis  
Mme. DESSERTINE Laurence à M. CAZABONNE Didier  
M. DOUGADOS Daniel à M. BRANA Pierre  
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à Mme. PUJO Colette  
M. DUTIL Silvère à M. JAULT Daniel  
Mme. FAORO Michèle à M. MONCASSIN Alain  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. MARTIN Hugues

M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max  
M. FLORIAN Nicolas à M. PUJOL Patrick  
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel  
M. GRANET Michel à Mme. LIMOUZIN Michèle  
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISSON Serge  
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri  
Mme. ISTE Michèle à M. BROQUA Michel  
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. POIGNONEC Michel  
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick  
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis  
M. LOTHaire Pierre à M. MANSENCAL Alain  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. BRON Jean-Charles  
Mme. PARCELIER Muriel à M. DUCHENE Michel  
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude  
M. VALADE Jacques à M. DUCASSOU Dominique  
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. WALRYCK Anne

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**ARTIGUES PRES BORDEAUX - Aménagement du centre bourg**

- Conclusion des études pré-opérationnelles - Engagement des travaux.  
 Approbation - Décision

Madame CARTRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°5000 du 28 février 2003, le Conseil de Communauté a approuvé les études préalables concernant le projet du centre bourg d'Artigues près Bordeaux et décidé d'engager les études pré-opérationnelles.

L'objectif de ces études était de donner de l'urbanité au centre de la commune. En effet, les deux sites de polarités identifiés, en haut et en bas du versant, constituent les points d'accueil naturels de 2 nouveaux quartiers sur lesquels pourront s'implanter des petites résidences ainsi que des maisons individuelles assurant la transition avec les pavillons existants.

Le territoire de la commune d'Artigues étant urbanisé dans sa quasi-totalité, le diagnostic réalisé lors des études pré-opérationnelles menées par une urbaniste, Véronique Siron et une paysagiste, Sabine Haristoy, a mis en évidence que les enjeux urbains du territoire central d'Artigues résidaient dans le réaménagement des espaces publics. En effet, le grand parc central et l'anneau constitué par les quatre avenues qui le ceinturent pourraient davantage contribuer à l'urbanité et l'identité communale.

Le projet du centre bourg d'Artigues porte donc sur un réaménagement des espaces publics et en particulier des voies de compétence communautaire afin d'affirmer un paysage urbain par la création de véritables avenues urbaines permettant de hiérarchiser les parcours selon les modes de déplacements et de sécuriser les accès aux équipements publics.

**1. L'avenue de l'Église Romane.**

Cette avenue longe des territoires d'habitat et offre d'intéressantes perspectives sur le parc et sur le site paysager de l'Église Romane.

Il est proposé de :

- réduire l'emprise de la chaussée à 5, 50 mètres
- aménager côté parc un large espace destiné aux circulations douces,
- conforter les plantations d'alignements et de créer des talus de graminées,
- rénover le mobilier d'éclairage public.

## **2. L'avenue de la Prairie.**

Cette avenue qui représente un aspect contrasté selon ses séquences (très aménagée à l'ouest et très routière à l'est). La proposition développée par Véronique Siron et Sabine Haristoy consiste à étendre et étoffer le parti paysager existant sur l'est de l'avenue. Toutefois, cette proposition devra être précisée lorsque le projet d'échangeur avec l'A89 sera mieux connu.

## **3. L'avenue du Mirail.**

Cette avenue présente également de par sa topographie deux images contrastées : une séquence très pentue ne permettant pas la sécurisation des piétons et une séquence en plateau sur l'esplanade qui dessert les équipements publics.

Il est proposé d'axer le projet sur la structuration de l'esplanade en espace public majeur de la commune destiné à devenir un lieu de convivialité par :

- La réduction de l'emprise de la chaussée à 5,50 mètres,
- La création d'une allée piétonne et d'une contre-allée de desserte de parkings paysagés pour les espaces publics,
- La confortation de la *rambla* de pins et de chênes.
- La rénovation du mobilier d'éclairage public et l'installation de mobilier urbain d'agrément.

## **4. L'avenue du Desclaux.**

Il est proposé de maintenir la dichotomie de paysage présentée par cette avenue :

- Le renforcement du principe des plantations d'alignement sur la partie basse de l'avenue,
- La confortation de l'impression boisée par la réduction de la chaussée à 5,50 mètres et la création de larges espaces piétons dans la partie haute de l'avenue.

## **5. La création d'une voie nouvelle entre l'avenue du Mirail et l'avenue de la Moune.**

Cette nouvelle voie, située en arrière de l'ensemble de logements et de commerces existant, s'inscrira dans une trame viaire régulatrice et desservira les espaces constructibles, reliés par des promenades et mails plantés, qui pourront accueillir divers programmes (relocalisation de la poste, agrandissement de l'école, construction d'une RPA,...) et notamment des logements sociaux.

La commune a, en effet, affirmé une volonté de mixité sociale et initié pour cela des programmes représentant 150 logements sociaux.

Le montant total du réaménagement des voies qui ceinturent le centre-bourg s'élève à 4 295 315 € TTC.

Etant donné que la quasi-totalité des emprises foncières disponibles a déjà fait l'objet de permis de construire (notamment pour la construction de logements sociaux), il n'est pas envisageable de drainer des participations financières des futurs constructeurs.

C'est pourquoi, conformément à la délibération du 13 décembre 2002 sur le financement des opérations d'aménagement et au PPI 2005-2009, il est proposé de ne programmer que :

- le réaménagement de l'avenue de l'Église Romane dans sa séquence située entre les équipements publics communaux et le programme de logements sociaux en cours de livraison. Ce réaménagement représente 800 000 € TTC,
- La réalisation d'une voie nouvelle sur le haut du coteau entre l'avenue du Mirail et l'avenue de la Moune qui desservira notamment un nouveau programme de logements sociaux. Cette voie est évaluée à 300 000 € TTC,

Soit un total de 1 100 000 € TTC, envisagés respectivement sur les exercices 2005 pour 300 000 € TTC et 2006 pour 800 000 € TTC.

Par conséquent, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

**Approuver :**

Les conclusions des études pré-opérationnelles concernant le projet urbain du centre-bourg d'Artigues-près-Bordeaux,

**Décider :**

L'engagement des études opérationnelles du programme de travaux des deux voiries décrites ci-dessus,

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 octobre 2004,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
4 NOVEMBRE 2004

M. SERGE LAMAISON

